

# EMCC

Ecole de Musique  
du Canton de Clervaux

## BROCHURE D'INSCRIPTION

Année scolaire 2022/2023



COMMUNES/SYNDICATS CONVENTIONNES :

Clervaux | Troisvierges  
Weiswampach | Wincrange

SCHOULKAUZ:  
Kiischpelt | Wiltz (Eschweiler)

SISPOLO:  
Parc Hosingen | Putscheid

Léif Elteren, léif Schüler,

... an nach engt Schouljoer geet eriwwer, an dem d'Pandemie zäitweis leider ganz vill Afloss op eis Couren an Aktivitéiten hat. Mëttlerweil si mer awer nees an enger gewësser Normalitéit zrëck, wou eis Museksschoul dat maache kann, woufir se do ass. Esou stinn nieft den normale Couren an deenen nächste Wochen a Méint ganz wichteg Evenementer um Programm, wéi eisen Orchesterstage „Musekswoch Ouschteren“, d' Fête de la Musique, Instrument- Presentatiounen an de Primärschoulen an net zulescht och geschwënn eis Examen a Concours publics. Awer och déi sinn ëmmer méi als Auditioun oder Concert ze gesinn, wou d'Schüler d'Geleeënheet kréien hiert Kënnen ze weisen a mat aneren ze deelen. An schwieregen Zäiten ass et ëmsou méi wichteg, dat eigentlech prioritäert Ziel vun enger Museksschoul am A ze halen: Freed un der Musek ze vermëttelen an ze verbreedden.

Fir dat kommend Schouljoer wäerten d'Präisser vun de Musekscouren ugepasst ginn. Zum groussen Deel ginn d'Coure gratis, awer och déi Couren, déi net ënnert d'Gratuitéit falen, gi fir d'Schüler bedeitend méi gönschteg wéi bis elo (Detail op der Säit 14). Profitéiert vun dëser Geleeënheet, a schreift iech an! Fannt och dir är Bün, är musikalesch Zukunft, är Freed un der Musek!

**Thomas Reuter**

Chargé de la direction de l'EMCC

Léif Frënn vu Musek a Gesang,

och an all der Zäit vu Corona, wou d'Liewen an d'Kultur staark ageschränkt woren, huet eis Museksschoul sech beméit, esou wäit wéi méiglech, de Schüler d'Musek bäizebréngen. Eis Proffen hunn online hir Course gehalen. Nitt optimal, mee an dësen Zäiten awer néideg. Dofir vu menger Säit aus e grousse Merci fir all di Méi an och dem Personal vum Büro fir déi onwarscheinlich vill Changementer an Telefongesprécher, déi si hun misste machen fir di andauerend nei Coronaregelen ze applizéieren.

Haut ass elo mol nach eng Kéier e Liichtbléck am Horizont an mir hoffen erëm an d'Normalitéit zeréck ze kommen. De Ministère huet geplangt, dass d'Coursen bis di sougenannt drëtt Mentoun gratis ze offréieren. Dat bedeit natierlech e groussen Effort vun der finanzieller Säit an dofir elo schons de Responsabelen vum SICLER e grousse Merci fir hir Méi. Fir d'Schüler bedeit et, dass elo wierklech jiddereen kann an d'Museksschoul goen, och wann een sech et viraus net konnt leeschten. Dat kënnt och elo eng Chance fir eis Gesangs a Museksveräiner sinn, fir nei Memberen ze gewannen. Dofir huet Kontakt mat de Responsabelen op an kuckt wat do ze maachen ass a wou d'Veräiner Eech kënnen hëllef, well d'Instrumenter gi net vun der Museksschoul gestallt, kënnen awer bäi den Veräiner geléint ginn. Also, schreift Eech an der Museksschoul an an léiert eppes, wat Eech dat ganz Liewen ka begleeden!

**Jean-Paul REITZ**

President vum Syndicat Musique et Chant vum Kanton Klierf



# INSCRIPTION AUX SOCIÉTÉS DE MUSIQUE

L'Ecole de musique du Canton de Clervaux travaille étroitement avec les sociétés de musique de la région, notamment concernant les REMISES DE DIPLÔMES au niveau local et la LOCATION D'INSTRUMENTS à vent.

Pour permettre cette collaboration et également pour permettre le recrutement de l'élève par les associations, ce qui est entièrement dans l'intérêt de l'élève, **il est très recommandé de remplir le présent formulaire et de le joindre à la fiche d'inscription aux cours de musique de cette brochure.**

Aussi, **chaque société est représentée par un/une responsable local(e)** qui assure le contact entre l'Ecole de musique, la société et la commune. En dehors de cela, il/elle s'occupe des salles et de l'infrastructure aux différents endroits de cours, ainsi que de la **location d'instruments** :

Les élèves qui désirent faire partie d'une association musicale (fanfare ou harmonie) de leur commune, ont la possibilité de louer un instrument de cette association (sous réserve de stock d'instruments de la société). Dans ce cas, remplissez le verso de cette page et contactez le/la responsable concerné(e) :



## FANFARE KIISCHPELT

Christine GLODT (691 56 21 88)

## SOCIÉTÉ DE MUSIQUE WEISWAMPACH

Ralph KREMER (99 85 69 / 691 51 00 16)

## HARMONIE CLERVAUX

Luc KEIPES (661 25 06 59)

## SOCIÉTÉ MUSICALE WINCRANGE

Mario THILL (621 36 08 27)

## FANFARE HEINERSCHIED

Melanie KESSELER-FABER (691 30 92 99)

## FANFARE LIELER

Jean-Paul REITZ (99 73 72 / 621 31 43 09)

## HARMONIE HOSINGEN

Mireille WESTER-NOSBUSCH (691 92 12 85)

## FANFARE HUPPERDANGE

Brigitte LAFLEUR (661 75 47 33)

## GEMENGEMUSIK MUNSHAUSEN

Danielle LINCKELS-SCHMITZ (26 91 08 19 / 691 12 31 48)

Carole CALES (621 77 42 04)

## HARMONIE TROISVIERGES

Marianne FELLENS-ROSS (99 77 41 / 691 99 77 41)



# FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX SOCIÉTÉS DE MUSIQUE



## Nous souhaitons inscrire

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_ Age: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél.: \_\_\_\_\_ Mail: \_\_\_\_\_

## à la société de musique de: (veuillez cocher)

- |                                    |                                    |
|------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="radio"/> Clervaux     | <input type="radio"/> Hosingen     |
| <input type="radio"/> Heinerscheid | <input type="radio"/> Kiischpelt   |
| <input type="radio"/> Hupperdange  | <input type="radio"/> Troisvierges |
| <input type="radio"/> Lieler       | <input type="radio"/> Weiswampach  |
| <input type="radio"/> Munshausen   | <input type="radio"/> Wintrange    |

*Les données seront utilisées uniquement dans le contexte de la communication ainsi que l'information aux activités et services prestés par les sociétés, tels que concerts, remises de diplômes, location d'instruments ... et seront par ailleurs traitées conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.*

Uniquement pour les élèves mineurs -  
nom du tuteur : \_\_\_\_\_

Date et signature (du tuteur) :

### Réservé à l'administration :

FM : \_\_\_\_\_

FI : \_\_\_\_\_

Nouvelle inscription :     oui     non

Remarques : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

# SECRETARIAT DE L'ECOLE DE MUSIQUE DU CANTON DE CLERVAUX

Tél. : 92 96 76-1 | [mcc@pt.lu](mailto:mcc@pt.lu) | [www.ecomuscc.org](http://www.ecomuscc.org) | [www.ugda.lu](http://www.ugda.lu)

Adresse : B.P. 70 | L-9701 Clervaux

Heures de bureau :

Lundi - vendredi : 08.30 - 12.00 heures et 13.00 - 16.00 heures

Congé annuel : du 8 au 26 août 2022

Chargé de la direction de l'EMCC : **Thomas REUTER**

Secrétaires : **Eliane DA ROCHA-PEFFER** | **Martine THILL-REISEN**

Président du Syndicat Musique et Chant : **Jean-Paul REITZ**



## LES VACANCES ET CONGÉS DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL :

1. Le congé de la Toussaint commence le dimanche 30 octobre 2022 et finit le dimanche 6 novembre 2022.
2. Les vacances de Noël commencent le samedi 24 décembre 2022 et finissent le dimanche 8 janvier 2023.
3. Le congé de Carnaval commence le dimanche 12 février 2023 et finit le dimanche 19 février 2023.
4. Les vacances de Pâques commencent le dimanche 2 avril 2023 et finissent le dimanche 16 avril 2023.
5. Jour férié légal : le lundi 1er mai 2023.
6. Jour férié légal de la Journée de l'Europe : le mardi 9 mai 2023.
7. Jour de congé pour l'Ascension : le jeudi 18 mai 2023.
8. Le congé de la Pentecôte commence le dimanche 28 mai 2023 et finit le dimanche 4 juin 2023.
9. Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc : le vendredi 23 juin 2023.
10. Les vacances d'été commencent le dimanche 16 juillet 2023 et finissent le jeudi 14 septembre 2023.



# COURS OFFERTS



## Cours collectifs

## Enseignants

Éveil musical

Elfi Pip

Formation musicale

Vera Genten, Ingrid Köttgen, Mario Paquet,  
Andy Houscheid, Tanja Schmitz

## Cours individuels

Flûte traversière

Anne Börgmann, Isabelle Cornet, Patrice Bach

Clarinete

Sonja Soons, Véronique Anciaux

Hautbois

Françoise Bourgois

Saxophone

Georges Glod, Thibault Collienne,  
Liesbeth Van Caloen, Loïc Wergifosse

Trompette, bugle, cornet

Fabrice Kohlen

Cor en fa

David Lefèvre

Trombone

Laurent Lemaire, Christophe Mertz

Baryton, tuba, euphonium, basse

Laurent Lemaire, Christophe Mertz, Fabrice Kohlen

Percussion, Drumset

Sylvain Godenne, Martin Schommer, Kevin Hermann

Piano

Fabienne Crutzen, Vera Genten,  
Michael Schneider, Thomas Reuter

Piano jazz

Andy Houscheid

Keyboard

Stephan Schmitz, Andy Houscheid

Orgue

à déterminer

Guitare classique / d'accompagnement

Nathalie Peetermans, Geoffrey Lejeune

Guitare électrique, guitare basse électrique

Olivier Stalon, Geoffrey Lejeune

Violon

Caroline Cuyx

Violoncelle

Anne Börgmann

Chant individuel classique

Erik Schmidt

Chant individuel jazz

à déterminer

Harmonie

Fabienne Crutzen

Déchiffrage

à déterminer

Improvisation

Olivier Stalon, Stephan Schmitz,  
Andy Houscheid, Loïc Wergifosse

Pratique au clavier

Stephan Schmitz

Pratique collective

Chorale enfantine, Musique de chambre,  
Ensemble instrumental, Combo, Chorale adolescents



## I. Formation musicale:

(cours collectifs)

	(Eveil musical 1 pas offert à l'EMCC)	-
5 ans au 31/08 ->	<b>Eveil musical 2</b> (1h/semaine)	facultatif
6 ans au 31/08 ->	<b>Eveil musical 3</b> (1h/semaine)	facultatif
<b>DIVISION INFÉRIEURE:</b>		
à partir de 7 ans au 31/08 ->	<b>FM 1<sup>ère</sup> année</b> (1h/semaine)	obligatoire
	<b>FM 2<sup>ème</sup> année</b> (1,5h/semaine)	obligatoire
	<b>FM 3<sup>ème</sup> année</b> (2h/semaine)	obligatoire
	<b>FM 4<sup>ème</sup> année</b> (2h/semaine)	obligatoire
<b>DIVISION MOYENNE:</b>		
	<b>FM 5<sup>ème</sup> année</b> (2h/semaine)	facultatif (*)
	<b>FM 6<sup>ème</sup> année</b> (2h/semaine)	facultatif (*)
	<i>(La division moyenne spécialisée en FM n'est pas offerte à l'EMCC)</i>	

## II. Formation instrumentale et vocale

(cours individuels)

	(Eveil instrumental 1 pas offert à l'EMCC)	
7 ans au 31/08 ->	Eveil instrumental 2 (30 min. /semaine)	
8 ans au 31/08 ->	Eveil instrumental 3 (30 min. /semaine)	
<b>DIVISION INFÉRIEURE :</b>		
à partir de 9 ans au 31/08 ->	<b>Inférieur 1, 1<sup>ère</sup> année</b> (30 min. /semaine)	1 <sup>er</sup> cycle
	<b>Inférieur 1, 2<sup>ème</sup> année</b> (30 min. /semaine)	
	<b>Inférieur 2, 1<sup>ère</sup> année</b> (30 min. /semaine)	
	<b>Inférieur 2, 2<sup>ème</sup> année</b> (30 min. /semaine)	
	(diplôme du 1 <sup>er</sup> cycle)	
	<b>Inférieur 3, 1<sup>ère</sup> année</b> (30 min. /semaine)	2 <sup>ème</sup> cycle
	<b>Inférieur 3, 2<sup>ème</sup> année</b> (45 min. /semaine)	
	<b>Inférieur 4, 1<sup>ère</sup> année</b> (45 min. /semaine)	
	<b>Inférieur 4, 2<sup>ème</sup> année</b> (60 min. /semaine)	
	(diplôme du 2 <sup>ème</sup> cycle)	
<b>DIVISION MOYENNE * :</b>		
	<b>Moyen 1, 1<sup>ère</sup> année</b> (60 min. /semaine)	
	<b>Moyen 1, 2<sup>ème</sup> année</b> (60 min. /semaine)	3 <sup>ème</sup> cycle
	<b>Moyen 2, 1<sup>ère</sup> année</b> (60 min. /semaine)	
	<b>Moyen 2, 2<sup>ème</sup> année</b> (60 min. /semaine)	(diplôme du 3 <sup>ème</sup> cycle)

## III. Formation d'ensemble

(pratique collective)

Chorales, ensembles instrumentaux, combos,  
musique de chambre (30-90 min. /semaine)

(\*) Pour les élèves qui veulent faire la division moyenne en formation instrumentale / vocale, la 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année de formation musicale sont obligatoires.

(La division moyenne spécialisée n'est pas offerte à l'EMCC)



## DETAILS DES COURS COLLECTIFS

Sous réserve de modifications ! Les horaires définitifs seront communiqués aux élèves en début septembre. (Selon le nombre d'inscriptions - effectif minimal de 8 participants/classe - certains cours collectifs peuvent être régionalisés.)

Cours	Conditions d'admission	Lieu et horaire Wincrange
<b>Éveil musical 2</b>	Cycle 1.2 de l'Ecole Fondamentale (5 ans au 31/08)	Jeudi, 13h30 - 14h30 Centre scolaire Wincrange
<b>Éveil musical 3</b>	Cycle 2.1 de l'Ecole Fondamentale (6 ans au 31/08)	Jeudi, 14h30 - 15h30 Centre scolaire Wincrange
<b>Formation musicale</b> 1 <sup>ère</sup> année	A partir du cycle 2.2 de l'Ecole Fondamentale (au moins 7 ans au 31/08)	Mardi, 13h30 - 14h30 Centre scolaire Wincrange
<b>Formation musicale</b> 2 <sup>ème</sup> année	Avoir réussi l'année précédente	Mardi, 14h30 - 16h00 Centre scolaire Wincrange
<b>Formation musicale,</b> 3 <sup>ème</sup> année	Avoir réussi l'année précédente	Mardi, 16h15 - 18h15 Centre scolaire Wincrange
<b>Formation musicale</b> 4 <sup>ème</sup> année	Avoir réussi l'année précédente	Jeudi, 13h30 - 15h30 Centre scolaire Wincrange
<b>Formation musicale</b> 5 <sup>ème</sup> année	Avoir réussi l'année précédente avec au moins 36/60	
<b>Formation musicale</b> 6 <sup>ème</sup> année	Avoir réussi l'année précédente	
<b>Formation musicale 1+2</b> (cours d'adultes)	Avoir au moins 16 ans	
<b>Formation musicale 3</b> (cours d'adultes)	Avoir réussi l'année précédente	
<b>Formation musicale 4</b> (cours d'adultes)	Avoir réussi l'année précédente	
<b>Chant choral pour enfants</b>	6 - 12 ans Ouvert à tous (pas de formation musicale obligatoire)	
<b>Chant choral pour adolescents</b>	12 - 18 ans Ouvert à tous (pas de formation musicale obligatoire)	
<b>"be a musician!" - formation musicale 1<sup>ère</sup> année</b>	Être élève au lycée	
<b>"be a musician!" - formation musicale 2<sup>ème</sup> année</b>	Être élève au lycée	
<b>"be a musician!" - formation musicale 3<sup>ème</sup> année</b>	Être élève au lycée	

### COURS INDIVIDUELS :

Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les chargés de cours avant la rentrée scolaire

## RENTRÉE SCOLAIRE : Le lundi 19 septembre 2022

Lieu et horaire Clervaux	Lieu et horaire Parc Hosingen	Lieu et horaire Troisvierges/Weiswampach
Mardi, 13h30 - 14h30 Centre culturel Munshausen	Lundi, 14h00 - 15h00 Centre scolaire Parc Hosingen	Jeudi, 16h15 - 17h15 Ancienne école primaire Binsfeld
Mardi, 14h30 - 15h30 Centre culturel Munshausen	Lundi 15h00 - 16h00 Centre scolaire Parc Hosingen	Jeudi, 17h15 - 18h15 Ancienne école primaire Binsfeld
Jeudi, 13h30- 14h30 Bâtiment EMCC	Lundi, 15h00 - 16h00 Centre scolaire Hosingen	Mardi, 13h30 - 14h30 Ancienne école primaire Wilwerdange
Jeudi 14h30 - 16h00 Bâtiment EMCC	Lundi, 16h00 - 17h30 Centre scolaire Parc Hosingen	Mardi, 14h30 - 16h00 Ancienne école primaire Wilwerdange
Jeudi, 16h15 - 18h15 Bâtiment EMCC	Mercredi, 15h00 - 17h00 Centre scolaire Parc Hosingen	Jeudi, 13h30 - 15h30 Ancienne école primaire Wilwerdange
Mardi, 17h00 - 19h00 et Bâtiment EMCC	Lundi, 17h30 - 19h30 Centre scolaire Parc Hosingen	Jeudi, 16h00 - 18h00 Ancienne école primaire Wilwerdange
Jeudi, 16h00 - 18h00 Lycée Edward Steichen Clervaux		
Mardi, 17h00 - 19h00 Lycée Edward Steichen Clervaux		
Jeudi, 19h00 - 20h30 Bâtiment EMCC		
Mardi, 19h00 - 21h00 Bâtiment EMCC		
Mercredi, 19h30-21h30 Bâtiment EMCC		
Mercredi, 17h30 - 19h00 Bâtiment EMCC		
À déterminer		
Mercredi, 16 :30-17 :30 Lycée Edward Steichen Clervaux		
Mercredi 17 :30-19 :00 Lycée Edward Steichen Clervaux		
Jour/horaire à déterminer Lycée Edward Steichen Clervaux		





Tu es élève au lycée ?  
Tu aimes la musique ?  
Tu rêves de jouer dans un groupe pop ou rock ?

... alors inscris-toi dans notre formation

„ **be a musician !** “,

qui te fournira les connaissances et moyens pour fonctionner dans un groupe de musique moderne !

Cette formation contient trois volets de cours :

La **formation musicale** (approche par la musique moderne),  
le **cours d'instrument** et la **pratique collective** (ensemble/combo/band).

COURS COLLECTIF	COURS INDIVIDUEL (INSTRUMENT)	PRATIQUE COLLECTIVE
formation musicale 1 (60'/semaine)	inférieur 1.1 (30'/semaine)	ensemble/combo/band (30'-60'/semaine)
formation musicale 2 (90'/semaine)	inférieur 1.2 (30'/semaine)	ensemble/combo/band (30'-60'/semaine)
formation musicale 3 (120'/semaine)	inférieur 2.1 (30'/semaine)	ensemble/combo/band (30'-60'/semaine)
formation musicale 4 (120'/semaine)	inférieur 2.2 (30'/semaine)	ensemble/combo/band (30'-60'/semaine)
	inférieur 3.1 (30'/semaine)	ensemble/combo/band (30'-60'/semaine)
	inférieur 3.2 (45'/semaine)	ensemble/combo/band (30'-60'/semaine)
	inférieur 4.1 (45'/semaine)	ensemble/combo/band (30'-60'/semaine)
	inférieur 4.2 (60'/semaine)	ensemble/combo/band (30'-60'/semaine)

Intéressé ?

Il suffit d'en parler à tes parents, puis de remplir et nous envoyer la fiche d'inscription (les deux dernières pages de cette brochure) !



# ACTIVITES EMCC

## ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

ACTIVITÉ	DESCRIPTION	LIEU	DATES	PARTENAIRES
<b>The young voices</b>	stage de chant et danse pour enfants et adolescents	à déterminer	2-5 novembre 2022	Ecole de Musique de l'UGDA, SNJ, INECC
<b>Remise de diplômes</b>	aux lauréats de l'année scolaire 2021-2022	Winrange	à déterminer	Commune de Winrange, Société musicale de Winrange
<b>Let's sing and dance</b>	stage de chant, danse et créativité pour enfants et adolescents	à déterminer	15 - 18 février 2023	Ecole de Musique de l'UGDA, SNJ, INECC
<b>Musekswoch Ouschteren</b>	stage d'ensemble/ orchestre pour débutants - instruments à vent et percussion	à déterminer	05 - 08 avril 2023	Ecole de Musique de l'UGDA, SNJ
<b>Projet pilote: "Chant choral pour adultes" CHOIR FACTORY</b>	travail de répertoire moderne pour chœur (Pop, Musical, Gospel, Swing, ...)	à déterminer	à déterminer	Syndicat musique et chant, Islek ohne Grenzen
<b>Présentations aux écoles primaires</b>	Présentations d'instruments / activités de chant et rythmes aux écoles primaires	à déterminer	mai 2023	Ecoles primaires et sociétés de musique concernées
<b>Fête de la Musique 2023</b>	différents concerts de tous les genres, promenade musicale	Clervaux	à déterminer	IMBASA, Commune de Clervaux
<b>Tour des mélodies</b>	ateliers et concerts pour et par classes des écoles primaires	Cube 521	à déterminer	INECC, Cube 521
<b>Concert des classes de formation musicale</b>	concert de chant / musical pour enfants	à déterminer	à déterminer	à déterminer
<b>Dreiländerprojekt</b>	Workshop jeu d'ensemble	Hosingen	à déterminer	Kreismusikschule Bitburg-Prüm, Musikakademie der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Islek ohne Grenzen
<b>Concert des enseignants</b>		à déterminer	à déterminer	De Klenge Marnecher Festival
<b>Divers auditions, concerts, encadrements de nos ensembles, chorales et classes instrumentales</b>				



# LES CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX COURS 2022-2023

## A. Conditions générales

### 1. Formation musicale (solfège)

Voir tableau cours collectifs pages 8 et 9 sous conditions d'admission.

### 2. Formation instrumentale

- › Avoir au moins 7 ans (au 31/08)
- › Suivre parallèlement la formation musicale (ou avoir terminé la division inférieure en FM)
- › **Pour les cours de PIANO, GUITARE et CORDES, il faut avoir suivi l'éveil musical 2 ET 3, ou bien la première année de formation musicale.**

### 3. Formation vocale (chant individuel)

- › Avoir au moins 15 ans
- › Suivre parallèlement la formation musicale (ou avoir terminé la division inférieure en FM)

### 4. Division moyenne :

- › Les élèves désirent suivre les cours d'instrument ou chant en division moyenne doivent suivre (ou avoir terminé) la division moyenne en formation musicale (FM 5+6).

### 5. Division moyenne spécialisée :

- › Les élèves désirent suivre les cours d'instrument ou chant en division moyenne spécialisée doivent suivre (ou avoir terminé) la division moyenne spécialisée en formation musicale (premier prix) dans un conservatoire.
- › Branches parallèles obligatoires : Système d'unités de valeur (regarder sous <https://men.public.lu/fr/themes-transversaux/enseignement-musical.html>)

**Pour les élèves venant d'un autre établissement d'enseignement musical, seules les inscriptions accompagnées d'une copie des diplômes seront acceptées.**



## B) Conditions spécifiques

### 1. Piano

- › Avoir un piano mécanique à domicile. Les pianos électriques (tout comme orgue électrique, keyboard, etc.) **ne sont pas acceptés**.

### 2. Piano jazz

- › Avoir obtenu le diplôme du 1<sup>er</sup> cycle (inférieur 2, 2<sup>ème</sup> année) en piano (\*)

### 3. Keyboard

- › Avoir obtenu le diplôme du 1<sup>er</sup> cycle (inférieur 2, 2<sup>ème</sup> année) en piano ou orgue. (\*)  
(Exception : formation musicale « be a musician! » voir page 10)
- › Avoir un Keyboard à domicile.

### 4. Guitare d'accompagnement

- › Avoir obtenu le diplôme du 1<sup>er</sup> cycle (inf. 2, 2<sup>ème</sup> année) en guitare classique. (\*)

### 5. Improvisation

- › Avoir obtenu le diplôme du 1<sup>er</sup> cycle (inf.2, 2<sup>ème</sup> année) à l'instrument. (\*)

### 6. Déchiffrage

- › Avoir terminé le niveau inf.3, 2<sup>ème</sup> année à l'instrument.

### 7. Pratique au clavier

- › Age minimum : 15 ans
- › Avoir obtenu le diplôme de la division moyenne en formation musicale (6<sup>ème</sup> année) ou le diplôme de du 2<sup>ème</sup> cycle dans une branche instrumentale ou en chant individuel. (\*)

### 8. Chant jazz

- › Avoir obtenu le certificat de la division inférieure (4<sup>ème</sup> année) en formation musicale (\*)
- › Age minimum : 15 ans (\*)

### 9. « be a musician ! » formation pour adolescents

- › Être élève au lycée (LESC ou autre)
- › Suivre le cours de fm, un cours d'instrument (ou chant) et un cours d'ensemble/combo du LESC ou de l'EMCC

(\*) Une dispense peut être accordée uniquement par la direction de l'école, sous condition favorable de l'enseignant.

**Au cours d'une même année, un élève ne peut s'inscrire simultanément, dans un ou plusieurs établissements, dans une même branche (extrait du règlement grand-ducal du 10 avril 2020).**



# LES CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX COURS 2022-2023

## C. Montants et conditions du droit d'inscription

### Tarifs :

Elèves jusque 17 ans (inclus) au 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- › Eveil et formation musicale jusque FM4 inclus : **cours gratuits**
- › Formation instrumentale et vocale jusqu'à l'obtention du diplôme du 1<sup>er</sup> cycle : **cours gratuits**
- › Ensembles, musique de chambre, combo, chorales : **cours gratuits**
- › Formation musicale FM5 et FM6, ainsi que formation instrumentale et vocale cycle 2 (division inférieure) et division moyenne : **100€ par cours**

Elèves à partir de 18 ans (au 1<sup>er</sup> septembre 2022) :

- › **100€ par cours**

En cas de dépassement des délais de paiement mentionnés sur les factures, une augmentation de 10€ pour frais administratifs sera ajoutée au montant initial.

(Les présents tarifs restent soumis à l'approbation du SICLER.)

### Non-résidents :

Pour les élèves venant d'une commune non-membre du/non-conventionnée avec le SICLER, les conditions suivantes sont en vigueur :

- Cours collectifs** : Les élèves non-résidents sont acceptés aux cours collectifs et ensembles sous réserve de places encore disponibles.
- Cours individuels** : Les cours individuels **sont accessibles pour les élèves non-résidents** uniquement :
  - › pour les personnes inscrites/affiliées au Lycée Edward Steichen Clervaux
  - › pour les non-résidents qui sont membres actifs et réguliers d'une société de musique ou d'une chorale affiliée au Syndicat de Musique et de Chant du Canton de Clervaux
  - › pour les élèves non-résidents déjà inscrits en 2021-2022

### Aide étatique :

Informations sous [www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique](http://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique)





# FICHE D'INSCRIPTION 2022/2023

**Date limite d'inscription : 1 juin 2022**

Pour les formulaires envoyés après cette date, l'inscription ne pourra pas être garantie (LISTE D'ATTENTE)

Les inscriptions seront définitivement clôturées pour le **5 septembre 2022**. Aucune inscription arrivant après cette date ne pourra donc être prise en compte.

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire, dûment rempli, signé et envoyé en complet (2 pages!) à

**Ecole de Musique du Canton de Clervaux  
B.P. 70  
L-9701 CLERVAUX  
Tél: 92 96 76 - 1**

## Le (la) soussigné(é)

Nom et prénom			
Rue et numéro			
Code postal et localité			
Téléphone privé		Téléphone bureau	
GSM		E-mail	

**désire inscrire sa fille**  **son fils**  **désire s'inscrire**

Nom et prénom :		SEXE : Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>
Date de naissance :		
Lieu de naissance :		
Matricule national :		ancien élève <input type="checkbox"/> nouvel élève <input type="checkbox"/>
E-Mail élève :	@school.lu	Étudiant : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Société de musique :		
REMARQUES :		
 <input type="checkbox"/>	<b>Elève du Lycée Edward Steichen Clervaux</b> (Si possible, les cours pourront avoir lieu dans les bâtiments du LESC)	

## aux cours de musique suivants :

FORMATION MUSICALE (solfège)	
<input type="checkbox"/> Éveil musical 2 (5 ans)	<input type="checkbox"/> 5 <sup>ème</sup> année
<input type="checkbox"/> Éveil musical 3 (6 ans)	<input type="checkbox"/> 6 <sup>ème</sup> année
<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> année (à partir de 7 ans)	<input type="checkbox"/> Formation musicale pour adultes
<input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> année	<input type="checkbox"/> « be a musician ! » formation musicale (voir page 10)
<input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> année	
<input type="checkbox"/> 4 <sup>ème</sup> année	



# FICHE D'INSCRIPTION 2022/2023



## FORMATION INSTRUMENTALE

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Flûte traversière<br><input type="checkbox"/> Hautbois<br><input type="checkbox"/> Clarinette sib / mib / basse<br><input type="checkbox"/> Saxophone<br><input type="checkbox"/> Trompette / Cornet / Bugle<br><input type="checkbox"/> Violon<br><input type="checkbox"/> Violoncelle<br><input type="checkbox"/> Guitare classique<br><input type="checkbox"/> Guitare électrique<br><input type="checkbox"/> Guitare basse électrique<br><input type="checkbox"/> Cor en fa | <input type="checkbox"/> Trombone<br><input type="checkbox"/> Tuba / Baryton / Euphonium<br><input type="checkbox"/> Basse sib / mib / ut<br><input type="checkbox"/> Alto mib<br><input type="checkbox"/> Piano<br><input type="checkbox"/> Piano jazz<br><input type="checkbox"/> Keyboard<br><input type="checkbox"/> Orgue<br><input type="checkbox"/> Percussion classique<br><input type="checkbox"/> Percussion - Drumset |
|--|--|

## LOCATION INSTRUMENT À VENT :

- Nous désirons louer un instrument à vent d'une société musicale de notre commune. (Remplir et remettre à l'Ecole de musique le formulaire à la page 4 « Inscription aux sociétés de musique »)

## FORMATION VOCALE

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Chant individuel classique | <input type="checkbox"/> Chant individuel jazz |
|---|--|

## PRATIQUE COLLECTIVE (Instrument, vocale : . . . . . )

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Musique de chambre<br><input type="checkbox"/> Ensemble instrumental<br><input type="checkbox"/> Ensemble de musique moderne (COMBO) | <input type="checkbox"/> Ensemble vocal<br><input type="checkbox"/> Chorale pour enfants (à partir de 6 ans)<br><input type="checkbox"/> Chorale pour adolescents (de 12 à 18 ans) |
|---|--|

**IMPORTANT : Les chorales sont ouvertes à tous. Une formation parallèle n'est pas obligatoire.**

## AUTRES COURS (Voir conditions d'accès page 13)

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Improvisation (Instrument: . . . . . )<br><input type="checkbox"/> Déchiffrage (Instrument: . . . . . )<br><input type="checkbox"/> Harmonie | <input type="checkbox"/> Guitare d'accompagnement<br><input type="checkbox"/> Pratique au clavier |
|---|---|

Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'EMCC et l'UGDA ? **OUI / NON**  
(Activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions, concerts...)

L'Ecole de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos ou bien de filmer pendant les activités et cours organisés, et d'utiliser ce matériel audiovisuel dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. Ne seront prises que des images de groupes. Les images prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Au cours d'une même année, un élève ne peut s'inscrire simultanément, dans un ou plusieurs établissements, dans une même branche (extrait du règlement grand-ducal du 10 avril 2020)

**J'ai pris connaissance des conditions d'inscription aux cours, notamment du montant du droit d'inscription, mentionnés à la page 14 de cette brochure, et les approuve.**

**Date et signature:** .....  
(pour les mineurs, signature du tuteur)